



**Correspondances Calvados,
Manche et orne**
2 rue des Roquemonts
14052 CAEN Cedex 4
Mail: service14@saferdenormandie.fr
Mail: service50@saferdenormandie.fr
Mail: service61@saferdenormandie.fr

Correspondances Eure et Seine-Maritime
Maison de l'élevage
421 chemin de la brétèque
CS50585
76235 BOIS-GUILLAUME Cedex
Mail: service27@saferdenormandie.fr
Mail: service76@saferdenormandie.fr

APPEL DE CANDIDATURE

(Articles L 143-3, L 331-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La Safer de Normandie informe qu'elle se propose d'attribuer, par rétrocession, échange, substitution, et si cela est précisé par bail rural ou occupation précaire, les biens fonciers bâtis ou non bâtis désignés dans les appels de candidatures ci-dessous que la Safer possède ou envisage d'acquérir ou que la Safer gère ou envisage de gérer. Les personnes intéressées devront manifester leur candidature impérativement par écrit à la Safer à CAEN pour les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne: à BOIS-GUILLAUME pour les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure avant la date indiquée ci-dessous, laquelle intègre un délai supplémentaire de 2 jours après la fin du délai légal de 15 jours. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

Sauf mention contraire, les biens présentés ici sont considérés comme étant classifiés soit en zone agricole ou naturelle, soit en zone non constructible, soit en secteur non encore urbanisé du document d'urbanisme.

Des compléments d'information pourront être obtenus, et notamment la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe, soit au siège de la Safer, soit dans les différentes permanences. Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats, lesquels devront impérativement accepter de remplir, signer et nous remettre une fiche de candidature Safer pour être effectivement candidat devant les instances Safer, dans les délais indiqués.

La date limite de dépôt de candidature est la date figurant ci-dessous.

● Bâtis ○ Non bâtis ◐ Foncier avec bâti ■ Location □ Vente ◑ Location et vente ▲ Occupé ▲ Libre Date limite de dépôt : 25/03/2024

Commune	Lieux-dits	Ha	a	ca			
14 CALVADOS - 02 31 47 23 60							
MEZIDON VALLEE D'AUGE SECTION ECAJEUL	« Soquence – Le Bois – Pierre Maubant – Le Bas Jardin- La Perrelle Ecajeul »	27	42	44	◐	□	▲
Propriété herbagère avec ancien corps de ferme (friches et forte pente sur une partie des biens).							
AUVILLARS	"Le Côteau"	2	35	90	◐	□	▲
Deux hangars d'élevage d'environ 900 m ² de surface au total et un herbage attenant partiellement planté de pommiers haute-tige.							
SOULEUVRE EN BOCAGE SECTION ST OUEN DES BESACES	hameau aux hommes	13	29	88	◐	□	▲
Parcelles en nature de labour et prés							
50 MANCHE - 02 31 47 23 64							
VICQ SUR MER	La Petite Claiserie	0	32	00	◐	□	▲
BARENTON	La Rumère	0	84	00	◐	□	▲
SAINTE MARIE DU MONT	Le Grand Pré	2	85	26	◐	□	▲
CARENTAN LES MARAIS	Le Passeux	0	82	82	◐	□	▲
Parcelle en herbe de qualité moyenne							
CARENTAN LES MARAIS	Le Passeux	3	15	16	◐	□	▲
Parcelle de labour de qualité moyenne et parcelle en herbe de qualité moyenne							
CARENTAN LES MARAIS	La Fourchette	2	13	46	◐	□	▲
Parcelle de labour de qualité moyenne.							
CARENTAN LES MARAIS	Le Passeux	2	73	48	◐	□	▲
Parcelles de labour de qualité moyenne							
LINGREVILLE	(Voirie absente)	3	45	74	◐	□	▲
EXPLOITATION AGRICOLE							
SAINT NICOLAS DE PIERREPONT	Le Village de l'Eglise	46	19	51	◐	□	▲
Exploitation agricole comprenant une maison et des bâtiments							
FEUGERES EXT. SAINT MARTIN D'AUBIGNY	La Hautière	62	62	66	◐	■	▲
Reprise totale d'exploitation comprenant des bâtiments agricoles. 39 ha 07 a 14 ca à la vente et 23 ha 55 a 52 ca à la location.							
61 ORNE - 02 31 47 23 67							
TINCHEBRAY-BOCAGE (FRENES)	La Motte Bigot	1	66	21	●	□	▲
Ancien Corps de ferme et ses annexes.							
PROPRIÉTÉ éQUESTRE							
MAHERU	Les Coudriaux ; La Pinsonnière ; Voirie Absente.	27	58	90	◐	□	▲
Centre d'Entraînement pour chevaux trotteurs.							